



L'emploi est l'affaire de tous. Mais l'emploi ne se décrète pas, il se construit et cette construction ne peut se faire sans l'effort de chacun : gouvernement, entreprises, travailleurs, organismes de formation et de placement.

Le MR veut une réforme du chômage à visage humain.

Nous avons obtenu au cours du Conseil des Ministres extraordinaire des 16 et 17 janvier dernier, que toutes les parties soient responsabilisées face au chômage. Les demandeurs d'emploi seront mieux accompagnés dans leur recherche d'un travail et se verront offrir des formations qui maximaliseront leurs chances de retrouver un emploi.

De plus, les organismes de chômage fédéraux (ONEM et régionaux, FOREM, ORBEM, etc.) seront mis à contribution et devront mieux collaborer entre eux.

Le ministre l'Emploi et des Pensions, Frank VANDENBROUCKE, a préparé un régime plus étendu et plus progressif. Ce régime doit aider les demandeurs d'emploi à ne pas perdre courage. Ces chances sont également assorties de devoirs, en particulier, l'obligation de chercher effectivement du travail.

Selon le nouveau plan, l'ONEM contactera plus rapidement les demandeurs d'emploi. Ceci se fera normalement après 18 mois de chômage.

Dans les régions connaissant un taux de chômage bas (20 % en dessous de la moyenne nationale) la première invitation sera envoyée après 12 mois.

Dans les régions comptant beaucoup de chômeurs, cette invitation sera envoyée après 24 mois.

Tout demandeur d'emploi a sans aucun doute été découragé un jour dans sa quête d'emploi. Et c'est précisément à ce moment là qu'il a besoin d'un petit coup de main pour ne pas perdre espoir.

Actuellement, la réglementation sur le chômage ne prévoit pas une telle aide. Nous voulons changer cela.

Comme prévu dans la déclaration gouvernementale, une concertation sera engagée avec les Régions pour élaborer une médiation plus active et un accompagnement plus personnel pour les demandeurs d'emploi qui éprouvent des difficultés à trouver du travail.

Enfin, le Conseil des Ministres a confirmé que le contrôle administratif du chômage sera supprimé. Cela se fera après concertation avec les gouvernements régionaux et communautaires, au plus tard pour fin 2004.

Il va de soi qu'il faudra tenir compte de la situation dans laquelle se trouve le demandeur d'emploi, ainsi que des éléments pouvant compliquer sa recherche d'un emploi, parmi lesquels la situation régionale du marché du travail, l'âge, la situation de famille, les offres disponibles sur le marché de l'emploi.

Sachez d'ores et déjà que le MR restera vigilant à l'évolution de ce projet et qu'il restera attentif aux différentes modalités à appliquer.